

Sujet : [INTERNET] Fwd: PROJET EOLIEN BALANZAC/SAINTE GEMME

De : dominique hervaud <dominique.hervaud@gmail.com>

Date : 31/05/2024 22:04

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous joins mon désaccord sur le projet éolien BALANZAC/SAINTE GEMME.

cordialement

dominique HERVAUD

17600 CORME ROYAL

message 1

— Pièces jointes : —

| | |
|--|-----------|
| information patrimoine naturel Rouchis.pdf | 30 octets |
| observation faune.pdf | 30 octets |
| courrier commissaire3docx.docx | 30 octets |

OBIOS

OBJECTIFS BIODIVERSITES ASSOCIATION NATIONALE POUR LA CONSERVATION
DE LA BIODIVERSITE

Siège social : 22 rue du Docteur Gilbert, 17250 Pont l'Abbé d'Arnoult

Mail : thirion.jean-marc@sfr.fr



Pont l'Abbé d'Arnoult le, 3 mai 2024
à Monsieur Hervaud Dominique

Objet : Demande d'information sur la sensibilité écologique du Marais du Rouchis et de ses abords.

Monsieur,

Vous avez interrogé notre association sur la sensibilité écologique du Marais du Rouchis et de ses abords pour les communes (Balanzac, Corme-Royal, Sainte-Gemme, Saint-Sulpice d'Arnoult).

Le Marais du Rouchis est fréquenté par des espèces protégées et patrimoniales comme : la Cistude d'Europe *Emys orbicularis*, la Grenouille agile *Rana dalmatina*, le Martin pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*, la Loutre d'Europe *Lutra lutra*, l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*... La localisation des contacts récents 2021-2024 de ces espèces est représentée dans la cartographie (Figure 1).

La Cistude d'Europe a été notée dans plusieurs localités : Marais de Gerzan, Bois de la Grève et les Boutaudières. Les pontes de Grenouille agile ont été localisées dans plusieurs zones : la Prise des Pibles, Marais de Gerzan, la Tour de l'Ileau et les Boutaudières. Le Martin pêcheur a été observé à plusieurs reprises le long du Canal du Rivollet, la Course des Groies et du Ruisseau des Boutaudières. Des épreintes de Loutre d'Europe ont été observées en plusieurs localités : L'Ileau, Marais de Gerzan, la Prise des Pibles, Les Cormiers etc.

L'Agrion de Mercure est connu en plusieurs stations le long du Canal du Rivollet et du Ruisseau des Boutaudières.

D'autres espèces sont observées dans le Marais du Rouchis (marais et bassin versant) en hiver, comme : le Canard colvert *Anas platyrhynchos*, la Sarcelle d'hiver *Anas crecca*, le Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* (en groupe), l'Aigrette garzette *Egretta garzetta*, Héron cendré *Ardea cinerea*, Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus*, le Râle d'eau *Rallus aquaticus*, le Pluvier doré *Pluvialis apricaria* (en groupe), le Vanneau huppé *Vanellus vanellus* (grand groupe), le Chevalier culblanc *Tringa ochropus*, la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, le Goéland brun *Larus fuscus*, le Goéland argenté *Larus argentatus*, le Goéland leucopnée *Larus michahellis*, la Mouette rieuse *Chroicocephalus ridibundus*, le Pigeon ramier *Columba palumbus* (grand groupe), le Pic vert *Picus viridis*, le Pic épeiche *Dendrocopos major*, l'Alouette des champs *Alauda arvensis* (en groupe), le Pipit farlouse *Anthus pratensis*, la Bergeronnette grise *Motacilla alba*, la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea*, la Grive draine *Turdus viscivorus*, la Grive mauvis *Turdus iliacus*, la Grive musicienne *Turdus*

philomelos, le Merle noir *Turdus merula*, le Tarier pâtre *Saxicola rubicola*, la Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*, la Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*...

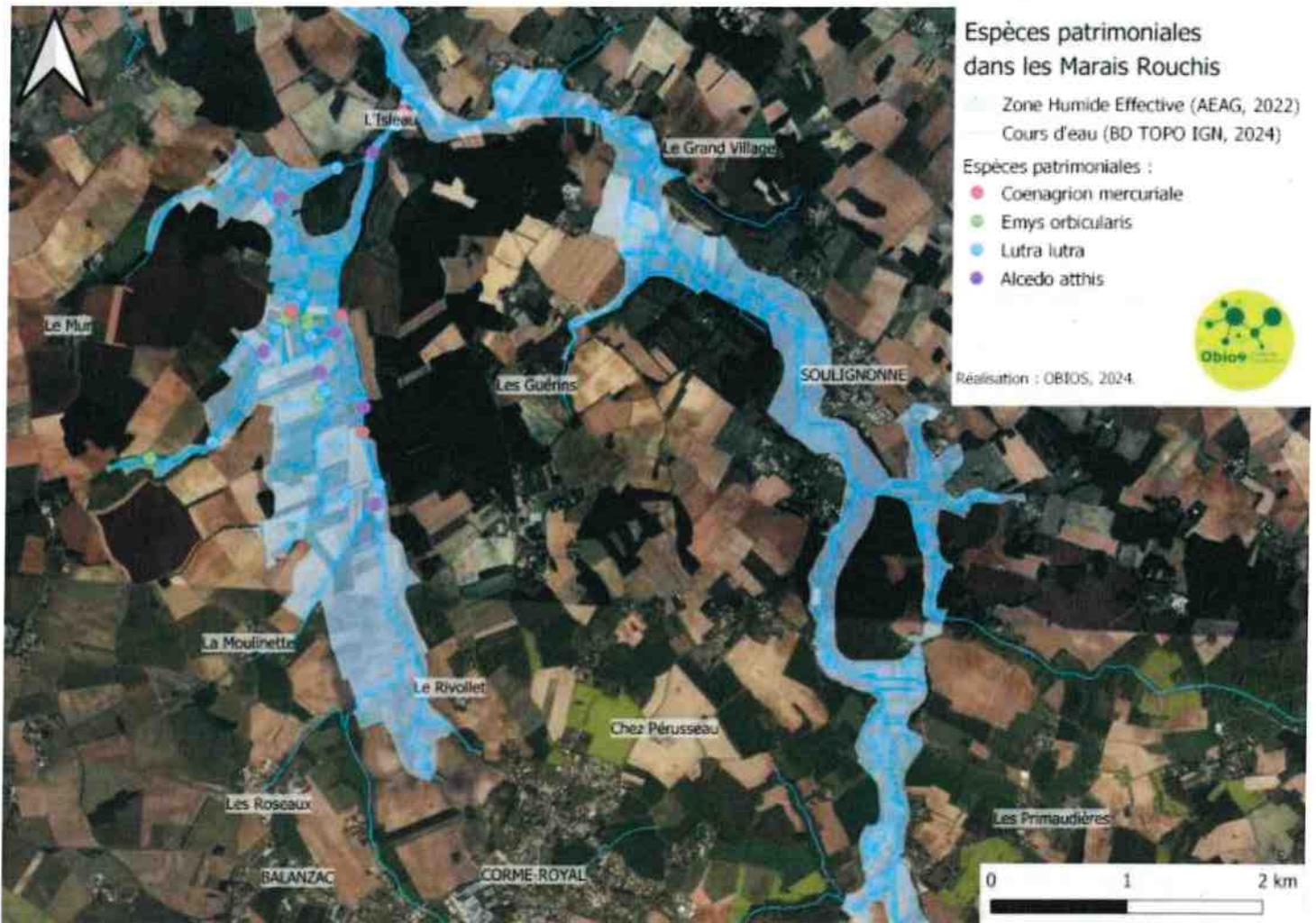


Figure 1. Localisation des contacts de quelques espèces patrimoniales du Marais du Rouchis observées entre 2021 et 2024.

Le Marais du rouchis et ses abords sont des secteurs fréquentés par de nombreuses espèces de Rapaces diurnes en fonction de la période : Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, Milan noir *Milvus migrans*, Elanion blanc *Elanus caeruleus*, Busard des roseaux *Circus aeruginosus*, Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, Busard cendré *Circus pygargus*, Buse variable *Buteo buteo*, Bondrée apivore *Pernis apivorus*, Epervier d'Europe *Accipiter nisus*, Autour des Palombes *Accipiter gentilis*, Faucon crécerelle *Falco tinunculus* et Faucon hobereau *Falco subbuteo*.

Le Marais du Rouchis est fréquenté toute l'année par la Buse variable, le Faucon crécerelle et l'Epervier d'Europe. En hiver et à l'automne, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et l'Elanion blanc y chassent régulièrement. En été, il n'est pas rare d'y observer le Milan noir, le Busard cendré et le Faucon hobereau.

Dans la forêt de Corme-Royal, plusieurs espèces de rapaces y nichent en fonction des années : Buse variable, Epervier d'Europe, Autour des Palombes, Busard Saint-Martin, Bondrée apivore, Faucon crécerelle et le Faucon hobereau.

Les terres hautes des abords du marais sont fréquentées par des rapaces qui y recherchent leur nourriture mais également qui y nichent : Busard cendré, Faucon crécerelle, Elanion blanc...

La Forêt de Corme-Royal abrite également de nombreuses autres espèces faunistiques patrimoniales et ou protégées comme : le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*, le Lucane cerf-Volant *Lucanus cervus*, la Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*, le Triton marbré *Triturus marmoratus*, la Rainette méridionale *Hyla meridionalis*, la Vipère aspic *Vipera aspis*, la Couleuvre helvétique *Natrix helvetica*, la Couleuvre d'Esculape *Zamenis longissimus*, le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*, le Gobemouche gris *Muscicapa striata*, le Lorient d'Europe *Oriolus oriolus*, le Grosbec casse-noyaux, *Coccothraustes coccothraustes*, la Genette *Genetta genetta*, la Martre des pins *Martes martes*, le Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, le Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*, l'Oreillard *Plecotus* sp., la Barbastelle *Barbastella barbastellus*...

Cette liste reste partielle et il y a d'autres espèces que l'association OBIOS a noté sur le secteur. Cependant, l'ensemble de ces observations illustre bien les enjeux de conservation de ce secteur de Saintonge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Jean-Marc THIRION

Directeur et Ecologue de l'association Objectifs BIODiversitéS
Coordinateur Poitou-Charentes de la Société Herpétologique de France
Membre de la Société Française d'Ornithologie





Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *PAPIN Marie France*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|------------------------|-----------------|-------------------------|--------------------|----------------------------|
| <i>Caille des Blés</i> | <i>31/08/22</i> | <i>10^h00</i> | <i>CORME ROYAL</i> | <i>12</i> |
| <i>Grue Cendrée</i> | <i>9/11/22</i> | <i>18^h00</i> | <i>" "</i> | <i>2 vols 18 et 38</i> |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *G. ERVAIS Laurent*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|--------------------------|-----------------|--------------|----------------------|-----------|
| <i>Grives et Herle</i> | <i>23/10/22</i> | <i>10h30</i> | <i>Corme. Royal.</i> | <i>50</i> |
| <i>Picrusse des bois</i> | <i>18/11/22</i> | <i>15h30</i> | <i>Corme. Royal</i> | <i>1</i> |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *LARGE christian*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|----------------------------|-----------------|--------------|--------------------|-----------|
| <i>Grues Cendrées</i> | <i>13/11/22</i> | <i>18h00</i> | <i>BALANZAC</i> | <i>23</i> |
| <i>Bécasses des Bois</i> | <i>13/11/22</i> | <i>11h45</i> | <i>CORME ROYAL</i> | <i>1</i> |
| <i>Grives et Faucons</i> | <i>26/10/22</i> | <i>11h30</i> | <i>BALANZAC</i> | <i>15</i> |
| <i>Bécassines des Prés</i> | <i>8/01/23</i> | <i>12h00</i> | <i>CORME ROYAL</i> | <i>5</i> |
| <i>Oies Cendrées</i> | <i>31/01/23</i> | <i>16h30</i> | <i>CORME ROYAL</i> | <i>14</i> |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *LARGE Colette*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|-----------------------------|-----------------|--------------|----------------------|-----------|
| <i>Oies Pendrées</i> | <i>12/11/22</i> | <i>14h00</i> | <i>Balanzac</i> | <i>8</i> |
| <i>Becassine des Narais</i> | <i>8/12/22</i> | <i>11h00</i> | <i>Corme. Royal.</i> | <i>10</i> |
| <i>Caille de blés</i> | <i>15/09/22</i> | <i>17h00</i> | <i>Corme. Royal.</i> | <i>3</i> |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *PAPIN Jérôme*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|--------------------------|-----------------|--------------|-----------------|-------------------|
| <i>oies cendrées</i> | <i>13/11/22</i> | <i>11h00</i> | <i>Balanzac</i> | <i>vol 16</i> |
| <i>bécasses des bois</i> | <i>15/11/22</i> | <i>18h30</i> | <i>Balanzac</i> | <i>2</i> |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *Gourdin Jean Jacques*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|----------------------------|--------------|--------------|----------------------|------------|
| <i>Decussine de Larzac</i> | <i>15/12</i> | <i>11h15</i> | <i>Corme. Royal.</i> | <i>5</i> |
| <i>Griveet de rle</i> | <i>13/10</i> | <i>14h30</i> | <i>Corme. Royal.</i> | <i>10.</i> |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *BILLAMONT Sannick*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|-----------------------------|-----------------|-------------------------|--------------------|-----------|
| <i>oies Penchées</i> | <i>13/11/22</i> | <i>11^H10</i> | <i>Balanzac</i> | <i>16</i> |
| <i>Grives et Merles</i> | <i>23/10/22</i> | <i>9^H00</i> | <i>Balanzac</i> | <i>40</i> |
| <i>bécasse des Bois</i> | <i>26/11/22</i> | <i>9^H30</i> | <i>CORME-ROYAL</i> | <i>3</i> |
| <i>bécassine des Fleurs</i> | <i>15/11/22</i> | <i>10^H00</i> | <i>Corme Royal</i> | <i>12</i> |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *Carole Juy*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|------------------|----------|-------|---------------|--------|
| Grues Pendries | 13/11/22 | 16h00 | Corme. Royal. | 15 |
| Cuillle des Blés | 4/09/22 | 17h30 | Corme. Royal. | 8 |
| Décusse des bois | 10/11/22 | 10h00 | Corme. Royal. | 2 |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *LARGE Caroline*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|-------------------------|-----------------|--------------|----------------------|-----------|
| <i>Oies Cendrées</i> | <i>30/01/23</i> | <i>14H30</i> | <i>Corme. Royal.</i> | <i>7</i> |
| <i>Bécasse des bois</i> | <i>27/11/22</i> | <i>17H00</i> | <i>Corme. Royal.</i> | <i>1</i> |
| <i>Grives et Verles</i> | <i>30/10/22</i> | <i>11H00</i> | <i>Corme. Royal.</i> | <i>23</i> |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM :

FOUTIER Pery

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|----------------------|----------|-------|-------------|--------|
| Oies cendrées | 13/11/22 | 9h00 | CORME ROYAL | 24 |
| Grives d'Orléans | 26/10/22 | 11h00 | BALANZAC | 28 |
| bécasse des Bois | 27/11/22 | 9h30 | CORME ROYAL | 2 |
| bécassine des Fleurs | 5/12/22 | 15h00 | CORME ROYAL | 17 |
| Oies cendrées | 30/01/23 | 16h30 | CORME ROYAL | 11 |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *FIN Lionel*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|-----------------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------|
| <i>Grues Cendrées</i> | <i>13/11/22</i> | <i>17h30</i> | <i>BALANZAC</i> | <i>19</i> |
| <i>Oies Cendrées</i> | <i>31/01/23</i> | <i>9h00</i> | <i>BALANZAC</i> | <i>12</i> |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *LAZZERRE Paul*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|-------------------------|-----------------|-------------------------|----------------------|-----------|
| <i>Grues Cendrées</i> | <i>14/11/22</i> | <i>10^h00</i> | <i>Corme - Royal</i> | <i>16</i> |
| <i>Grives et Merles</i> | <i>10/11/22</i> | <i>15^h00</i> | <i>Corme - Royal</i> | <i>25</i> |
| <i>Oies Cendrées</i> | <i>14/11/22</i> | <i>9H30</i> | <i>Corme - Royal</i> | <i>22</i> |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : BLANCHARD DAVID

A handwritten signature in black ink, appearing to be "DB", located to the right of the name.

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|-------------------|----------|-------|-------------|--------|
| Grives et Faucons | 30/10/22 | 5h30 | Balanzac | 60 |
| Caille des Blés | 11/09/22 | 10h30 | CORME ROYAL | 4 |
| Grues Cendrées | 16/11/22 | 17h00 | Balanzac | 32 |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : *METAYE Joël*

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|-----------------------------|-----------------|--------------|---------------------|-----------|
| <i>Oies Pendrées</i> | <i>12/11/22</i> | <i>15h00</i> | <i>Corme. Royal</i> | <i>7</i> |
| <i>Puile de blé</i> | <i>15/11/22</i> | <i>17h00</i> | <i>Corme. Royal</i> | <i>18</i> |
| <i>Becassine des marais</i> | <i>8/12/22</i> | <i>11h00</i> | <i>Corme. Royal</i> | <i>20</i> |
| | | | | |
| | | | | |

OBSERVATIONS :



Aux détours de vos promenades, vous observez des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices, des espèces protégées ? Ensemble recensons-les !

Un projet éolien industriel pourrait s'implanter dans les mois à venir dans la plaine entre Balanzac, Sainte-Gemme, Saint Sulpice d'Arnoult et Corme Royal. Vos remarques et observations peuvent nous aider à protéger la faune et la flore locales !

Vous pouvez également nous envoyer vos remarques et observations ou photos à contact@abaleol.org

Merci de votre aide

NOM et PRÉNOM : **LARGE LAURENT**

| ESPECES | DATE | HEURE | LIEU | NOMBRE |
|-----------------------|----------|-------|-------------|--------|
| Grives et Motes | 30/11/22 | 11h00 | CORME ROYAL | 70 |
| Gies Cendrées | 31/11/23 | 16h30 | CORME ROYAL | 14 |
| Grues Cendrées | 13/11/22 | 18h00 | BALANZAC | 28 |
| bécasse des Bois | 16/11/22 | 10h30 | CORME ROYAL | 2 |
| bécassine des plaines | 15/11/23 | 14h00 | CORME ROYAL | 22 |

OBSERVATIONS :

Fait à Corme Royal le 31/05/2024

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons interrogé l'association OBIOS qui a fait une synthèse sur le marais du Rouchis et de ses abords.

L'association nationale pour la conservation de la biodiversité fait ressortir de multiples espèces protégées (*données observatoires FAUNA AQUITAINE, université de Bordeaux*) :

- La cistude d'Europe : espèce protégée, réglementée et **quasi menacé en aquitaine**
- Grenouille agile : espèce protégée, réglementée
- Martin pêcheur : espèce protégée, réglementée et **menacée**
- Loutre d'Europe : espèce protégée, réglementée et **quasi menacée en Europe**
- Agrion de mercure : espèce protégée, réglementée et **quasi menacée en Poitou- Charentes**

Les travaux de renforcement des routes et des déviations de chemins vont nuire à ces espèces. Pour autant, il n'y a pas d'informations sur la présence de ces espèces dans le rapport du promoteur ! Pourquoi ?

D'autres espèces d'oiseaux migrateurs ont été observées :

- Le canard colvert
- La sarcelle d'hiver : espèce réglementée, **en danger en Poitou-Charentes**
- Le pigeon ramier : espèce réglementée
- Le vanneau huppé : espèce réglementée, **menacée et vulnérable en Poitou-Charentes**
- Le chevalier cul blanc : espèce protégée, réglementée, **menacée et en danger critique dans le Limousin**
- Les bécassines des marais : espèce réglementée, **menacée et en danger critique en Poitou-Charentes**
- La grive draine, mauvis et musicienne : espèce réglementée

Des oiseaux observés :

- Le héron garde bœufs espèce : protégée, réglementée et **menacée**
- L'aigrette garzette : espèce protégée, réglementée et **menacée**
- Le héron cendré : espèce protégée, réglementée
- Le goéland argenté : espèce protégée, réglementée, **menacée et vulnérable en Poitou-Charentes**

- Le goéland leucopnée : espèce protégée, réglementée, **menacée et vulnérable Poitou-Charentes**
- la mouette rieuse : espèce protégée, réglementée, **menacée et vulnérable en Poitou-Charentes**
- Le pic vert et épeiche : espèce protégée, réglementée
- L'alouette des champs : espèce réglementée, **menacée et vulnérable en Poitou-Charentes**
- Le pipit farlouse : espèce protégée, réglementée, **menacée et en danger en Poitou-Charentes**
- La bergeronnette grise et des ruisseaux : espèce protégée, réglementée
- Le merle noir : espèce réglementée
- Le bouscarde de cetti : espèce protégée, réglementée

Nous avons également de nombreuses espèces de rapaces diurnes :

- Le circaète jean le blanc : espèce protégée, réglementée, **menacée et en danger en Poitou-Charentes**
- Le milan noir : espèce protégée, réglementée
- L'élanion blanc : espèce protégée, réglementée et **menacée**
- Le busard des roseaux : espèce protégée, réglementée, **menacée et vulnérable en Poitou-Charentes**
- Le busard Saint-Martin : espèce protégée, réglementée, **menacée et quasi menacée en Poitou-Charentes**
- Le busard cendré : espèce protégée, réglementée, **menacée et quasi menacée Poitou-Charentes**
- La buse variable : espèce protégée, réglementée
- La bondrée apivore : espèce protégée, réglementée, **menacée et vulnérable en Poitou-Charentes**
- L'épervier d'Europe : espèce protégée, réglementée
- Le faucon crécerelle et hobereau : espèce protégée et **menacée**

La forêt de Corme Royal qui se situe sur les terres hautes du marais du Rouchis recense de nombreuses autres espèces faunistiques :

- Le grand capricorne
- Le laucane cerf volant
- La salamandre tachetée
- Le triton marbré
- La rainette méridionale
- La vipère aspic
- La couleuvre helvétique, esculape
- Le rougequeue à font blanc
- Le gobemouche gris
- Le loriot d'Europe
- Le gosbec casse noyaux
- La genette
- La martre des pins

D'autre part, des chiroptères se trouvent sur la zone du projet :

- Le rhinolophe euryale : espèce protégée, réglementée, **menacée et en danger en Poitou-Charentes**
- Le grand rhinolophe : espèce protégée, réglementée, **menacée et vulnérable en Poitou-Charentes**
- Le petit rhinolophe : espèce protégée, réglementée et **quasi menacée en Poitou-Charentes**
- Le murin à oreilles échancrées : espèce protégée, réglementée
- Le grand murin : espèce protégée, réglementée
- Le minioptère de schreibers : espèce protégée, réglementée, **menacée, en danger en aquitaine et en danger critique en Poitou-Charentes**
- Le murin de natterer : espèce protégé et réglementée
- La barbastelle d'Europe : espèce protégée, réglementée
- Le murin de bechstein : espèce protégée, réglementée

En parallèle, nous avons demandé à l'association de chasse de Corme Royal ainsi qu'à des promeneurs de nous soumettre leurs observations sur le site du projet. Les observations ont été réalisées durant sept mois, sur la période d'août 2022 à février 2023 en vue de repérer les éventuels migrants présents.

Les migrants recensés durant cette période (par des bénévoles et certains professionnels) sont les suivants :

- La grue cendrée : espèce protégée, réglementée, **menacée et en danger critique en France**
- Les grives
- La bécasse : espèce réglementée, **menacée et en danger en Poitou-Charentes**
- Les bécassines : espèce réglementée, **menacée et en danger critique en Poitou-Charentes**
- Les oies cendrées : espèce réglementée et **menacée**
- Les cailles des blés : espèce réglementée, **menacée et vulnérable en Poitou-Charentes**
- L'hirondelle de rivage : espèce protégée, réglementée, **menacée et quasi menacée en Poitou-Charentes**
- L'hirondelle de fenêtre : espèce protégée, réglementée, **menacée et quasi menacée en Poitou-Charentes**

Le statut des espèces est issu du site de « *fauna aquitaine* ».

Le promoteur se propose d'arrêter les machines pour faciliter la vie de la faune, à la vue des espèces citées ci-dessus et de la période de migration, les machines ne pourront pas fonctionner car IL Y A DE LA MIGRATION TOUTE L'ANNEE.

Les zones qui ont été définies sont interrogatives, la première machine se trouve proche du lieu-dit « *le mur* » et la dernière vers « *la moulinette* ». En revanche, la zone d'étude initiale va jusqu'au bois grillé, pourquoi ?

Nous sommes sur une étude de la faune mais GERZAN, L'ISLEAU et le marais Rouchis ne s'y trouvent pas, or ces points sont plus proches que le bois grillé,

pourquoi ?

UN CERCLE D'ETUDE AUTOUR DE L'IMPLANTATION DES MACHINES SERAIT PLUS CONFORME !

Le ruisseau situé entre le ruisseau des Boutaudières et le canal du rivot ne sont pas inclus dans les études. Nous avons un pourcentage plus important de terre et de champ que de zone humide. Cela paraît complètement incohérent du fait que nous avons plus de 300 hectares de zone humide sur ce secteur et à moins de 300 m des machines. D'où vient cette donnée ?

Les points évoqués précédemment mettraient en opposition l'annexe 16 à l'annexe 16 b (la route de vol est le territoire de chasse des chauves souris). Il y a une zone arborée et en jachère juste avant Gerzan.

Les chauves-souris y sont nombreuses et la façade rocheuse du canal du rivot représente l'habitat de celle-ci. Les chauves-souris du ruisseau sont issues de la population de la zone de Gerzan et des 20 hectares de forêt de l'Isleau. Les chauves souris ont un formidable terrain de chasse mais celui-ci est en péril puisqu'il se trouve face à trois machines de 200 m !

L'annexe 17a est incomplète, sur la zone d'étude initiale, il y a une espèce d'amphibiens et de reptiles qui s'y trouve : la cistude, statut protégé, quasi menacée (liste rouge) et espèce réglementée par l'observatoire FAUNA AQUITAINE. Un habitant a pris une photo de la cistude et celle-ci peut être vérifiée. Mr THIRION (directeur de l'association OBIOS) a également pu observer cette espèce et l'a indiqué dans son rapport.

La cistude peut nidifier sur une zone de 2 km et le projet est situé en plein dans cette zone de nidification.

Pourquoi la cistude n'est-elle pas mentionnée dans l'étude du promoteur ?

La loutre d'Europe fait aussi partie des espèces menacées non citées, elle est présente dans les ruisseaux des Boutaudières et de la moulinette.

Si nous reprenons la première annexe du tome 4 : on constate que la zone du projet se trouve entre le fleuve « Charente » et la réserve naturelle de Moeze, le marais de Brouage ainsi que le marais de Saint-Just qui est dépendant du site naturel 2000. Au nord nous avons l'anse de Fouras et la vallée de la Charente. Toutefois, l'étude ne prend pas en compte l'augmentation de la réserve de la Massonne de plus de 100 hectares, située à 8 km en vol d'oiseau.

Le projet est entouré de zones de migration et de transition entre zones. Il est fréquent que les oiseaux survolent notre secteur pour rejoindre la zone des marais ou pour en repartir suivant la migration et la saison. Le projet est situé dans le couloir migratoire, les machines sont exposées nord/sud et les marais sont exposés nord/ouest. Par conséquent, les trois machines seront un mur pour ces oiseaux migrants.

Par ailleurs, nous avons des vols de palombes de plus d'une centaine d'individus, idem pour le colvert. Ces oiseaux transitent entre les terres et la zone humide pour s'alimenter et pour nicher. Les hirondelles sont aussi très fréquentes sur le secteur

(avec les mêmes quantités), il n'est pas possible que l'étude ne montre pas ce phénomène.

Nous avons une étude de la page 246 à la page 276 qui définit les lieux et passages pour la faune du 07/03/2018 au 15/11/2018, nous avons 9 mois d'études pour 18 dates. Nous pouvons constater seulement deux interventions à partir de 7 h du matin, le 07 septembre et au plus tard à 21 h 50 le 26/07/2018 sur 18 dates différentes.

La plupart des études ont été faites en journée, ni à l'aube ni au crépuscule, sur des périodes de printemps et d'été (en septembre). Peut-on avoir une étude complète avec ce panel horaire ?

Pour ces multiples raisons, je m'oppose énergiquement à ce projet qui ne peut être construit dans cette zone.

Dominique HERVAUD
CORME-ROYAL

SOURCES :

FAUNA - Accueil. (s. d.). Consulté 30 mai 2024, à l'adresse <https://observatoire-fauna.fr/>

Thirion, J. M.-T. (2024). Information sur la sensibilité écologique du Marais du Rouchis et de ses abords. Dans *OBIOS*.

Jomat, L., & Barret, V. (2017). Pré-diagnostic des connaissances avifaunistiques et chiroptérologiques dans la zone restreinte pour le projet éolien Balanzac - Sainte Gemme (17). Dans *LPO France*.

Recensement des espèces patrimoniales, nicheuses, migratrices des espèces protégées. (2022-2023). Promeneurs & chasseurs. *ABALEOL (Association Balanzacaise Contre L'éolien « Industriel »)*.

